MAIRIE DE CHAMPVOUX

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents :** M. ROUEZ Jean-Louis, Mme Anne GILBERT, M. DUCH Jean-François, (adjoints), M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine, M. ACHDJIAN Azade, Mme CROSNIER Céline, Mme GOULIART Nathalie, Mme TRIDON Carole.

**Absents excusés :** M. JOHNSON Kwaku, Mme GOULARD Stéphanie

**Secrétaire de séance :** M. BARDIOT Antoine

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.

L'ordre du jour a été le suivant :

***CHEMIN RURAL LE BATTOIR***

Le Maire fait lecture d’un courrier d’un de nos administrés demeurant au Battoir qui désire vendre la maison de ses parents. Un géomètre lui a fait part de l’existence d’un chemin, non entretenu, en friche, qui passe juste devant sa maison. L’administré en question nous demande de bien vouloir nous renseigner sur ce chemin à savoir s’il s’agit vraiment d’un chemin rural ou simplement d’un chemin d’exploitation forestier qui passe dans ses parcelles. Des recherches seront faites quant à la nature de ce chemin, car ledit administré souhaiterait l’acheter au cas où celui-ci appartiendrait à la commune. Le Maire demande donc aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur cette requête. Après votes :

POUR : 8 CONTRE :0 ABSTENTION : 1

Les membres du conseil acceptent cette demande et autorise le Maire à engager si besoin la procédure administrative d’aliénation dudit chemin.

***TRAVAUX EXTENSION***

Point déjà évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal du 12.04.2021 Le Maire vient apporter une information de dernière minute informant que l’artisan qui devait intervenir pour ces travaux pour des raisons de santé ne pourra malheureusement pas honorer notre projet. Le Maire précise aux membres du conseil que suite à cette information il a pris l’initiative de demander aux artisans qui doivent intervenir sur les travaux du logement communal s’il leur était possible de réaliser le chantier des travaux d’extension de la cantine ; Après entretien ils ont répondu par la positive. Les travaux du logement communal seront donc retardés par rapport au calendrier fixé.

***PYLONE 4G***

Suite à la déclaration préalable déposée par le prestataire Orange UPRNE, des réclamations ont été faites de la part de nos administrés au niveau des ondes. Une demande écrite a été adressée à la Société Orange pour nous présenter les résultats de la simulation de l’exposition aux ondes émises par le projet d’installation radioélectrique et une étude supplémentaire a été engagée par certains administrés. Au vu de ces résultats, une pétition a circulé pour exprimer le mécontentement de l’emplacement du pylône. Le chantier est donc actuellement en suspend le temps de trouver un autre endroit.

***PACTE DE GOUVERNANCE***

Le Maire présente le pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes membres qui a pour objet de recenser les instances de gouvernance de l’intercommunalité, de formaliser un certain nombre de principes en vigueur et d’améliorer les relations entre les habitants, les élus, les communes ainsi que les agents de l’intercommunalité. Il permet de préciser les articulations entre ces instances et de clarifier les rôles respectifs des communes et de la communauté.

Il est demandé aux élus de prendre connaissance de ce document et de nous adresser leurs avis et observations.

***QUESTIONS DIVERSES***

Le Maire fait un point sur la voirie communautaire après avoir reçu en mairie les personnes déléguées de la Communauté de Commune du service voirie.Il en résulte que la commune devrait donner 30% de sa voirie communale. Donc la Communauté de Communes prendrait en charge une partie de la voirie qui deviendrait voirie communautaire et il serait demandé à la commune de bien vouloir reprendre 20% de cette voirie sans reprendre la fiscalité. Après explication les membres du conseil municipal expriment leur avis suite à cette information et proposent que soit la commune refuse cette proposition ou soit la commune demande de reprendre la totalité de sa voirie et récupère la totalité de la fiscalité afférente.

Séance levée à 20h40